



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-1105-297

Déposé le : 7.10.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Des logements pour étudiants, oui ! Mais aussi des lieux de vie !

La question du logement des étudiants à Lausanne revient sur le devant de la scène à chaque rentrée universitaire.

Selon une note publiée par le DFJC, le nombre d'étudiants est passé de 21'097 en 2005 à 30'556 lors de la rentrée universitaire de 2013, ce qui représente une augmentation de 31% en 8 ans. En 2014, le nombre d'étudiants dépasse la barre des 32'000, dont 14'000 à l'UNIL, et 10'000 à l'EPFL.

Pour répondre à la demande de logements, nous apprenons que la FMEL (Fédération Maison pour Etudiants Lausanne) propose 2'376 lits.

Le constat est le même année après année : il manque des chambres pour accueillir les étudiants qui viennent étudier à Lausanne.

Le système de Bologne qui encourage les échanges universitaires ne fait qu'amplifier la donne.

Le canton et les collectivités prennent la mesure du problème, mais comment s'y attendent-elles pour trouver des solutions ? Quelles pistes sont approfondies avec les communes environnantes pour offrir du logement à ces jeunes ? Combien y a-t-il réellement de logements pour étudiants sur le marché aujourd'hui ?

A ces questions s'ajoute celle de la vision globale de la vie estudiantine : quel environnement souhaite-t-on voir se mettre en place autour de ces logements ? Lors des discussions dans la commission au sujet de l'EMPD pour les logements sur le site de la Pala (qui pourraient être utilisés lors des jeux olympiques de la Jeunesse en 2020 si

Lausanne est choisie), il nous a été assuré que toutes les options pour aménager le site étaient ouvertes et les idées les bienvenues.

Le bruit court que, lors de la conception du site de Dorigny peu après mai 68, le canton, craignant que la révolte française ne s'étende sur le campus lausannois, avait souhaité ne pas construire de logement sur le site. Quarante ans plus tard, on mesure l'absurdité de cette décision, et on doit trouver des solutions.

Toutefois, la question de la qualité de vie qui est souhaitée autour des logements est très rarement évoquée, voire pas du tout. Quid des commerces, restaurants, services, qui permettront que ces endroits ne se transforment pas en ghettos ou cités dortoirs mais deviennent au contraire des lieux de vie?

Je pose les questions suivantes :

1. Quel est l'état des lieux et le décompte détaillé des chambres et studios pour étudiants proposés à ce jour sur la cité universitaire (EPFL et UNIL) et dans les communes avoisinantes, ainsi que sur le site de la École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD ?
2. Sur chacun de ces sites, quelles sont les infrastructures de vie (restaurants, commerces, services, etc) ouvertes aux étudiants et au public qui y sont proposées?
3. Sur les différents sites prévus (Côtes de la Bourdonnette, Dorigny, la Pala et autres) est-il prévu de laisser s'installer et d'encourager l'arrivée de services, de commerces, de restaurants, et de favoriser la liberté de commerce ?
4. Quelles discussions sont en cours et avec qui pour étoffer l'offre de logements pour étudiants ?
5. Quand le Conseil d'Etat entend-il formuler la planification des besoins en infrastructures futurs, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur le campus de l'université de Lausanne, comme cela est spécifié au point 4.2.4 dans le plan stratégique de l'Université adopté par le Grand Conseil en novembre 2013 ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



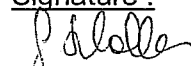
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

SCHAUER GRAZIELLA

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :